

Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction de l'attractivité des métiers  
et du recrutement

La ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPES ouverts au titre de la session 2025,
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

**ARRETE**

Article 1 : Le jury du concours externe du CAPES, section langue corse, est constitué comme suit pour la session 2025 :

**Président**

M. Nicolas SORBA  
Professeur des universités

Académie de CORSE

**Secrétaire générale**

Mme Davia BENEDETTI  
Maîtresse de conférences des universités

Académie de CORSE

**Membres du jury**

Mme Marie Rose GRISCELLI  
Professeure certifiée

Académie de CORSE

M. Hyacinthe OTTAVIANI  
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de CORSE

**Personnel administratif choisi en raison de son expérience en matière de gestion des ressources humaines**

Mme Virginie FRANTZ  
Secrétaire générale d'académie

Académie de CORSE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 11 février 2025

Pour la ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche,  
et par délégation,  
La sous-directrice de l'attractivité des métiers  
et du recrutement

Nadine COLLINEAU